

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-28

## AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE AU BORD DE L'AVEYRON DEVOLUTION DES MARCHES

Le marché a pour objet de définir les spécifications techniques relatives à la réalisation d'un espace naturel sensible au bord de l'Aveyron sur la commune d'Albias, d'une surface de 2 hectares. Ces travaux permettront de créer, dans un cadre naturel, un espace de jeux, de détente et de pêche ouvert aux riverains, promeneurs et écoles.

La consultation a été mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- Procédure adaptée,
- Avis d'appel public publié dans Le Moniteur et La Dépêche du Midi et le site internet du Conseil Général,
- Date limite de remise des offres : 31 mars 2006,
- Marché de travaux décomposé en quatre lots :
  - . Lot 1 : Terrassement
  - . Lot 2 : Mobilier urbain
  - . Lot 3 : Menuiseries
  - . Lot 4 : Plantations.

La Commission d'appel d'offres a examiné les offres reçues au vu des critères pondérés suivants et de l'analyse des offres jointe au présent rapport :

- Prix ..... 4/10
- Nature et qualité des produits .....3/10
- Moyens de mise en oeuvre.....2/10
- Délais.....1/10

et propose de retenir les offres des entreprises MALET (lot 1), OSE LOISIRS (lot 2) et RODOLAUSSE (lot 4). Aucune offre n'ayant été envoyée pour le lot 3, la commission propose de déclarer ce lot infructueux et de relancer une consultation.

Les sociétés proposées présentent une offre conforme sur le plan technique et économique au dossier de consultation des entreprises.

Le montant des offres négociées s'élève à 33 539 €HT pour le lot 1, à 29 526,98 €HT pour le lot 2 et à 41 195,42 €HT pour le lot 4.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- attribuer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises MALET (lot 1), OSE LOISIRS (lot 2) et RODOLAUSSE (lot 4) pour l'aménagement paysager d'un espace naturel sensible au bord de l'Aveyron ;
- m'autoriser à les signer au nom du Conseil Général ainsi que toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 18 septembre 2006**

CP 06/09-28

**AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE  
AU BORD DE L'AVEYRON  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes pour l'aménagement paysager d'un espace naturel sensible au bord de l'Aveyron :
  - ◆ Lot 1 (terrassement) : entreprise Malet pour un montant de 33 539 €HT
  - ◆ Lot 2 (mobilier urbain) : entreprise Ose Loisirs pour un montant de 29 526,98 €HT
  - ◆ Lot 4 (plantations) : entreprise Rodolosse pour un montant de 41 195,42 €HT
  
- Précise que le lot n° 3 (menuiseries) a été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été envoyée ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,